

# Mamirolle ACTU

N° 16 - Février 2016

## Repas des aînés

Chaleureuse ambiance au repas des aînés animé, comme chaque année, par Guy Prillard et son accordéon et servi par M. le Maire et ses adjoints. De l'avis de chacun, un bon repas, une bonne journée pour bien débiter la nouvelle année.

FM



## Grande compétition de gymnastique à Mamirolle



En février, La Mancine, sous l'égide de la FSCF (Fédération Sportive et Culturelle de France), organise une grande compétition de gymnastique féminine et masculine entre les 13 associations du district de Besançon, à savoir :

La Cita/ Besançon - Bousbotte/ Besançon - Aiglun Sports/Besançon - Jeunesse de Palente/ Besançon - AISCR/Roulans - Avenir du Dahon/ Valdahon - Les Gâs de la Vallée/ Ornans - Gym de Thise - Renaissance/ Roche lez Beaupré - Alerte Grayloise - Voraysienne - Voray sur l'Ognon - Gym Club Dampierrois - Mancine/Mamirolle.

**Le samedi 13 février de 13h00 à 18h00**

- 120 garçons à partir de 8 ans pour les poussins, de 10 ans pour les pupilles, de 15 ans pour les adultes,

**et le dimanche 14 février de 8h30 à 18h00**

- 220 jeunes filles à partir de 8 ans pour les poussines, de 11 ans pour les jeunes,

de 15 ans pour les adultes, se rencontreront dans le gymnase de Mamirolle équipé grâce aux bénévoles de la Mancine. C'est une grande responsabilité que La Mancine devra assurer.

L'entrée est bien sûr libre et gratuite et nous serons heureux de vous accueillir pour soutenir ces jeunes dans leurs efforts.



D. Rognon, Président de la Mancine

## Sommaire

Repas des Aînés – Compétition de Gymnastique – Conseil Municipal du 14/12/15 – Téléthon : rendons à César... - État civil – Radar pédagogique – Éclairage public – Sondage Pesticide – Formation secourisme - Voisins vigilants – Contre le radon... – A vos Masques joue à Mamirolle – CETRA – Agenda – Carnet rose.

## DIVERS

- **Décision budgétaire modificative N°1** pour mise en adéquation des prévisions budgétaires et du réalisé.
- **Correction erreurs dans délibération N°2015/81** du 26/11/15 relative à la revalorisation des tarifs de location de la salle des fêtes. : (erreurs déjà corrigées dans Mamirolle Actu N°15).
- **Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)** suite modification des règles par la loi NOTRe qui oblige le Préfet à arrêter le nouveau SDCI avant le 31/03/16, lequel propose :
  - Une extension du périmètre de la CAGB au 01/01/17 portant le nombre de communes de 58 à 72 (soit 14 de plus) pour un ensemble de 190 540 habitants (soit **13 186 habitants de plus**). Sont concernées :
    - **à l'ouest, les communes suivantes :** Saint-Vit (4819 habitants), Pouilley-Français (835 habitants), Velesmes-Essarts (324 habitants), Roset-Fluans (475 habitants), Byans-sur-Doubs (533 habitants) et Villars-Saint-Georges (249 habitants), soit **un total de 7 235 habitants**,
    - **au nord, les communes suivantes :** Cussey-sur-l'Ognon (964 habitants), Geneuille (1 363 habitants), Chevroz (104 habitants), Devecey (1 348 habitants), Bonnay (855 habitants) : Merey-Vieilley (118 habitants), Vieilley (699 habitants) et Venise (500 habitants), soit **un total de 5 951 habitants**.

Le nord et l'ouest de l'agglomération sont deux espaces de coopération avec lesquels le Grand Besançon entretient des relations de longue date. Ce projet d'extension contribuera à renforcer la cohérence spatiale de la CAGB.

A l'échelle du SCoT, les communes de Saint-Vit et de Devecey figurent comme des communes de l'armature urbaine de son projet d'aménagement et de développement. Ces deux communes sont également fléchées comme « site structurant d'agglomération » pour l'armature des zones d'activités supérieures à 3 hectares.

Saint-Vit constitue un territoire dense en porte d'entrée de l'agglomération en direction de l'ouest dont la dynamique de développement est soutenue ; le secteur de Geneuille et Devecey est un espace de projets avec notre agglomération, renforcé par l'arrivée du TGV et la création du syndicat mixte de coordination pour le développement du secteur de la gare Besançon Franche-Comté TGV.

- **L'évolution du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SMSCoT)**

Cette recomposition territoriale n'est pas sans incidence sur les dynamiques locales et les outils permettant de les organiser tels que le Schéma de Cohérence Territoriale. Le départ de Vaîte-Aigremont et d'une partie de Dame Blanche Bussière au SCoT du Pays du Doubs Central serait de nature à fragiliser le SCoT car il renforce un vaste territoire rural qui tire son développement résidentiel en partie de la dynamique économique de Besançon et son agglomération.

A l'échelle de chaque département, les SDCI ne permettent pas de prendre en compte les logiques interdépartemen-

tales comme la communauté de communes du Val Marnaysien qui possède une double appartenance, ce qui est de nature à mettre en péril le SCoT de l'agglomération bisontine. En effet, le Val Marnaysien (qui n'a aucune obligation de fusionner) verrait son nombre de communes augmenter.

Dans ce cas, le nombre plus important de communes hautes-saônoises pourrait peut-être emporter son adhésion au SCoT du Pays Graylois.

Dans cette hypothèse, le périmètre du SCoT de l'agglomération bisontine se réduirait pour ne plus concerner que la seule CAGB dont le développement s'inscrirait dans une logique de concurrences locales allant à l'encontre de tous les objectifs de développement durable préconisés par les lois Grenelle.

La fragilisation du SCoT approuvé induite par des SDCI départementaux nécessite une position commune des Préfets du Doubs, du Jura et de Haute-Saône. Elle devra conduire à un élargissement du SCoT de l'agglomération bisontine proche de son aire urbaine pour garantir une agglomération forte dans une logique de développement durable à grande échelle.

- **La fusion du Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel (SMPSI) et du Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest (SMAIBO)**

Le Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (SMPSI) s'est positionné contre sa fusion avec le Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest (SMAIBO) évoquée dans le SDCI. Il est proposé que la commune se positionne également contre cette fusion. En effet, les deux syndicats n'ont pas les mêmes objets, ni les mêmes périmètres, ni les mêmes partenaires.

- **La dissolution du Syndicat Intercommunal de l'Échangeur de Valentin (SIEV)**

Le SDCI propose la dissolution du Syndicat Intercommunal de l'Échangeur de Valentin (SIEV). La CAGB a engagé une réflexion d'ensemble sur le transfert de la compétence ZAE. Cette réflexion va prendre du temps et il sera nécessaire d'établir des éléments de diagnostic technique et d'identifier les incidences financières qui seront particulièrement importantes. Il n'est donc pas évident aujourd'hui de prendre des engagements précis actant de la dissolution du SIEV.

- **La fusion du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Grandfontaine (SIAG) et du Syndicat du Moulinot**

Le transfert global de la compétence eau et assainissement, qui fait l'objet d'une étude approfondie à la CAGB, aura lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2020 au plus tard. Il semble donc opportun de s'inscrire dans cette perspective plutôt qu'envisager la fusion du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Grandfontaine (SIAG) et du Syndicat du Moulinot, cette dernière option entraînant des travaux et réflexions supplémentaires, facteurs de coût.

**Après avoir pris connaissance du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et après en avoir débattu, le conseil municipal se prononce favorablement avec les réserves évoquées sur ce projet de SDCI.**

- **Affouage 2015 – 2016**

- Attribution des lots par tirage au sort

- Inscription en Mairie du 19/12/15 au 05/01/16, en nom propre avec justificatif de domicile et d'identité.
- Nécessité d'une attestation d'assurance responsabilité civile chef de famille avec mention « affouagiste-exploitant. »
- Lecture et approbation du règlement d'affouage
- Garants : D. Maillot, M. Parra, C. Previtali.

#### Parcelles dédiées à l'affouage :

- N° 8 et 10 au lieu-dit « Charmot »
- N° 34 et 36 au lieu-dit « La Fougère »
- N° 19 et 23 au lieu-dit « Sur la Côte »

#### Conditions d'exploitation :

- Être inscrit sur le rôle « affouagistes » arrêté au 12/12/15.
- Concerne houppiers des arbres vendus et arbres sup. à 20 cm de diamètre, qualité de chauffage
- Abattage et exploitation par affouagistes
- Date de fin abattage et façonnage : 15/04/16
- Date début débardage : 8 jours après tirage au sort des lots et date de fin le 15/10/16.
- Les lots non terminés, bois non enlevés au 15/10/16 deviennent propriété de la commune.

- **Résiliation du bail emphytéotique** avec les Éclaireuses et Éclaireurs de France concernant le terrain cadastré section B N°990 au lieu-dit « Planche du Mont », suite à désir de vente par l'association « Les Éclaireuses et Éclaireurs de France » de leur parcelle attenante N°989. Cette résiliation prendra effet à la date de vente du terrain ou au plus tard le 10/11/16.
- **Approbation budget prévisionnel 2016 de fonctionnement de la Ludothèque** qui s'équilibre, en recettes et en dépenses : 8 720.77 € (dont participation prévisionnelle communale de 7 543.91 €, avant subvention CAF).
- **Autorisation de signature de la convention de transfert** des équipements communs du lotissement de M. Tisserand Romain, 4 lots rue du Stade, dans le domaine privé de la commune de Mamirolle.
- **Gratuité de la Salle des Fêtes le 16/12/15**, de 13h à 18h, accordée à ASSM Foot pour organisation arbre de Noël.
- **Gratuité de la Salle des Fêtes annexe les 13 et 14/02/16** pour organisation de 2 rencontres sportives « Roy Siron » et « Panier Compagne » pour les repas servis aux juges.

## URBANISME

### Dépôt de Permis de Construire modificatif

- Maisons CONTOZ/GUILLAUME O., Lot. 7 La Vye de Gennes, remplacement tuiles flammées par tuiles ardoisées.
- Maisons CONTOZ/DI PINO A. et S., lot. 9 La Vye de Gennes, remplacement tuiles flammées par tuiles ardoisées.

### Dépôt de Permis de Construire

- BALANCHE C., 35 rue du Stade, démolition partielle garage existant et construction d'un nouveau garage.
- Maisons CONTOZ/FOURNIER D., Lot. 6 La Vye de Gennes, construction maison individuelle de 84 m<sup>2</sup>.

### Dépôt de Déclaration Préalable

- RUFFIN E., 10 Grande Rue, rénovation véranda
- Sté INOVIA CONCEPT, 1 rue des Pommiers, installation de 14 m<sup>2</sup> de panneaux solaires.

## INFORMATIONS DU MAIRE

- Achat de 3 tapis, GYMNOVA, 899.20 €/TTC
- Location illuminations/Marché de Noël, AECE, 400 €/TTC
- Achat radar pédagogique mobile, DATA COLLECT, 2 300.27 €/TTC
- Étude « Mise en séparatif des réseaux d'assainissement : Grande Rue, rue du Stade, rue de la Gare », GEOPROTECH, 1 980 €/TTC
- Étude de faisabilité Maison de santé, BAT ECO, 480 €/TTC
- Étude d'implantation Maison de santé, LINDECKER C., 500 €/TTC
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, extension du réseau des eaux usées, Chemin des Prairies, Cabinet d'Études ANDRÉ, 3 240 €/TTC
- Achat d'une paire de buts de foot, CASAL SPORT, 2 009.60 €/TTC
- Achat signalétique, Signaux GIROD, 1 697.87 €/TTC.
- Versement par l'État du Fonds de compensation de la TVA 2015 sur dépenses 2013 : 51 010.41 € (budget principal) et 26 309.20 € (budget assainissement).
- Versement prime pour épuration 2015 de 9 346.91 € par l'Agence de l'Eau.
- Présentation des travaux d'assainissement envisagés pour les prochaines années (mise en place d'un réseau séparatif) dans les secteurs suivants : Chemin des Prairies, Collecteur Grande Rue, Collecteur rue du Stade et rue de la Gare, rue de Baume ;
- Informations École de Musique/CA
- Point d'avancement du projet d'extinction éclairage public
- Bilan du Téléthon 2015 : 3025.79 €

## TÉLÉTHON : Rendons à César...

Dans le bilan Téléthon 2015 paru en janvier, il a été omis de préciser que la collecte d'un montant 1260.29 € a été réalisée grâce à la mobilisation des bénévoles « **des Vétérans du foot** » par le biais de la soirée Soupe aux pois et Tarot. Un grand merci à eux et toutes nos excuses. DL - SS

## État civil

### Naissances

- Le 08/01/2016 : Noam MAGLOIRE
- Le 14/01/2016 : Annaëlle SEYER

### Mariage

- Le 23/01/2016 : Fabienne MIHOUBI et Jean-Marie BOLE

### Décès

- Le 04/01/2016 : Jeannine JEUNE, née en 1925
- Le 09/01/2016 : Marie COULOT, née en 1917
- Le 14/01/2016 : Gilbert BRENET, né en 1922



## Radar pédagogique



La corrélation entre la vitesse des véhicules, le nombre et la gravité des accidents est un fait bien établi. Les études ont montré qu'une réduction de la vitesse de 5km/h a pour effet une réduction du nombre d'accidents allant jusqu'à 20%, et que la mise en place d'un radar pédagogique peut réduire la vitesse jusqu'à 12%, les plus importantes étant réduites de manière plus significative. La municipalité a donc décidé

cette acquisition, pour un coût de 2300,27 €/ TTC.

Le radar choisi aura les fonctions habituelles :

-  Indication de la vitesse **en vert** lorsque celle-ci est respectée, en alternance un visage souriant.
-  Indication de la vitesse **en rouge** dans le cas contraire, en alternance avec un visage grimaçant.

Seront inclus également :

- un dispositif « **anti-record** » : ainsi, lorsque la vitesse sera supérieure de **10 km/h** à la vitesse autorisée, celle-ci ne sera plus affichée et, à la place, on verra uniquement le message :

**DANGER**

- un **système de récupération des données statistiques** suivantes : nombre de véhicules, vitesse moyenne maximale, répartition des véhicules par tranche de vitesses, par dates et par heures, afin de réaliser une analyse statistique des flux et comportements.

L'équipe technique, sur proposition de M. Barbier, va confectionner un support pour le radar, déplaçable dans les différentes rues du village. (Ce support nous fait économiser 600€/HT).

Aussi, ne soyez pas surpris de rencontrer dans nos rues, dans quelques semaines, un radar pédagogique et, pour votre sécurité et celle de tous, pensez à lever le pied.

Ernest Coppola

## Formation secourisme

La commune propose à tous une formation secourisme avec obtention du brevet national. Cette formation, prise en charge par la Commune, aura lieu les mercredis à la salle des fêtes entre 18h30 et 21h30 à partir du 24/02/16. Plus de renseignements, planning et inscription auprès du secrétariat de Mairie.

Daniel Lethier

## Extinction éclairage public

La commune réfléchit à l'extinction des lumières pour les raisons suivantes :

- **Raison réglementaire** : les objectifs du Plan Climat Air Energie visent à l'horizon 2020 à :
  - réduire de 20% les émissions de GES\*.
  - réduire de 20% la consommation d'énergie
  - porter à 23% la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.L'extinction de l'éclairage permet de réduire les émissions de GES\* et la consommation d'énergie.
- **Raison écologique** : restaurer la nuit, favorable aux espèces animales qui, pour vivre la nuit, ont développé des systèmes sensoriels appropriés, (90% des oiseaux migrent la nuit). Activation du mécanisme permettant aux plantes d'utiliser la matière organique produite le jour.
- **Raison économique** : L'éclairage public est le premier poste de consommation énergétique de MAMIROLLE, soit 16 844 €, l'extinction de 23h00 à 5h00 permettrait une économie de 40%. Si rien n'est fait, avec l'augmentation des énergies d'environ 5% par an, la facture pourrait être plus que doublée en 2020.

Daniel Lethier

\*GES (Gaz à effet de Serre)

## Sondage Pesticide

Dès l'année dernière, la municipalité et le comité consultatif Environnement et Développement Durable vous informaient sur l'évolution de la réglementation en matière d'utilisation de pesticides. En effet, la loi sur la transition énergétique adoptée à l'assemblée nationale le 25 juillet 2015 prévoit :

- l'interdiction d'utilisation des pesticides dans les espaces publics dès 2017.
- **l'interdiction d'utilisation des pesticides dans les jardins privés dès 2019.**

Cette interdiction concerne aussi bien les acteurs publics que privés ! Afin d'informer et d'assister la population en vue de l'interdiction des pesticides (désherbants, fongicides, anti-limaces), nous envisageons une **réunion publique** qui se tiendra **au printemps 2016**. Pour la préparer au mieux et afin qu'elle réponde à vos attentes, nous vous proposons de remplir de façon anonyme le sondage ci-joint et de le déposer en mairie avant le **15 février 2016**.

Vous pouvez aussi le remplir en ligne sur le blog de la commune de Mamirolle <http://mamirolle.over-blog.fr/> et en tapant « **sondage pesticides** » dans la barre de recherche.

Alexandre Benoit-Gonin



## Voisins vigilants

Les cambriolages sont en recrudescence sur le Plateau y compris à Mamirolle. Ci-dessous vous trouverez la description du dispositif « Voisins vigilants » qui permet une baisse significative des actes de délinquance. Une réunion publique est organisée, sur ce thème, avec la gendarmerie le

**Mercredi 02 mars 2016 à 18h30  
à la Salle des Fêtes de Mamirolle**

Nelly Anzalone – Ernest Coppola

Le dispositif « voisins vigilants » s'inspire du concept anglo-saxon de « neighborhood watch », mis en oeuvre depuis de nombreuses années aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Il s'agit de l'engagement des habitants d'un même quartier, lotissement, résidence ou village dans une démarche collective **visant à accroître le niveau de sécurité du secteur**. Les voisins vigilants sont sensibilisés à l'accomplissement d'actes élémentaires de prévention, comme la surveillance des logements inhabités, une vigilance accrue à l'égard des comportements et événements suspects, **l'acquisition du réflexe de signalement aux autorités compétentes de tout fait anormal** (véhicule semblant en repérage, dégradations, démarcheurs trop insistants). La majorité des retours d'expérience met en évidence **une baisse significative de la délinquance** d'appropriation dans les secteurs où le dispositif a été mis en place. Les habitants qui s'engagent dans cette démarche connaissent leur environnement et représentent une importante capacité de détection des situations anormales. Les informations ainsi portées à la connaissance des autorités compétentes permettent in fine une intervention ciblée des forces de sécurité.

### Prévention des cambriolages, conseils de prudence

Vous êtes victime ou témoin d'un crime ou d'un délit ? Où que vous soyez, un seul numéro à composer : le **17**

#### ► Vous êtes à votre domicile

- Fermez votre porte à clé.
- Fermez vos fenêtres, si vous ne pouvez pas les surveiller ou si elles sont facilement accessibles.
- Ne laissez pas les clés de votre véhicule visibles et ne les accrochez pas derrière la porte du domicile !

#### ► En cas d'absence prolongée

- Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie ou au commissariat de police le plus proche : des patrouilles de surveillance seront effectuées.
- Faites suivre votre courrier ou demandez à un voisin de le relever. Le courrier qui s'accumule dans votre boîte aux lettres signale votre absence.
- Demandez à quelqu'un d'ouvrir régulièrement les volets : votre domicile doit paraître habité.
- Ayez si possible recours à un système d'alarme,

c'est un moyen efficace pour éloigner les voleurs.

- Ne laissez pas d'objet à l'extérieur de votre domicile qui permettrait aux malfaiteurs d'accéder à une fenêtre (échelle, pioche, grosse pierre ...).

#### ► Dans tous les cas, protégez vos biens

Dissimulez autant que possible vos objets attrayants et facilement transportables.

- Placez vos objets de valeurs (argent, bijoux,...) dans un coffre ou à la banque. Les pièces les plus visitées sont le salon, **les chambres et la salle de bains**
- Enregistrez les numéros de série et les caractéristiques particulières de vos objets de valeurs et/ou prenez une photographie s'il s'agit de bijoux ou d'objets d'art. (Ces infos pourraient être utiles à l'enquête le cas échéant).
- Si possible, mettez votre véhicule dans un garage ; à défaut, stationnez votre véhicule dans un endroit bien éclairé et non isolé.
- Fermez systématiquement votre véhicule à clé, même pour une courte absence : arrêtez votre moteur, enlevez votre clé de contact, remontez les vitres des portières
- Braquez les roues dans le sens contraire de la chaussée.
- En ville, verrouillez les sécurités intérieures des portes afin d'éviter un car-jacking (vol du véhicule avec violence ou menace à l'encontre du conducteur ou des passagers).

#### ► Vous avez été victime d'un cambriolage

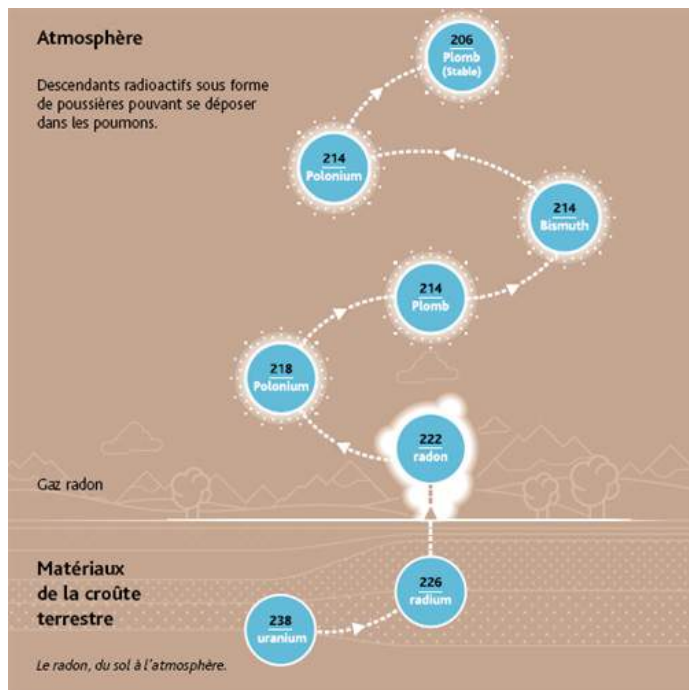
- Ne touchez à rien : le relevé des empreintes digitales des malfaiteurs peut conduire à leur identification
- Composez le 17 en cas d'urgence. Dans le cas contraire, déposez plainte auprès de la gendarmerie ou de la police
- Communiquez les références et/ou photographies des objets dérobés
- Faites une déclaration de vol à votre assurance dans les deux jours ouvrés.
- En cas de vol de chèques ou de carte bancaire, faites rapidement opposition auprès de votre banque

#### ► Vous êtes témoin d'un cambriolage

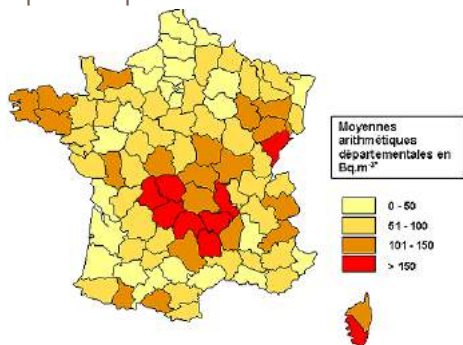
Les informations à relever en cas de flagrant délit :

- Observez l'agresseur pour en donner un signalement très précis.
- Notez le moyen de locomotion utilisé. Mémorisez type, plaque d'immatriculation ainsi que couleur du véhicule.
- Maintenez les lieux en l'état jusqu'à l'arrivée de la gendarmerie ou de la police.
- Retenez ou identifiez les témoins des faits.
- Donnez l'alerte le plus rapidement possible : une telle initiative peut permettre de faire échouer un cambriolage ou conduire à l'interpellation rapide des auteurs.

# Contre le radon, aérons



Le radon est un gaz radioactif **d'origine naturelle**. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre. Il est inodore et incolore. La concentration en radon dans l'air s'exprime en becquerels par mètre cube (Bq/m<sup>3</sup>). Le radon est présent partout à la surface de la Terre mais plus particulièrement



dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Le Doubs fait partie des départements prioritaires face au radon.

## Effets sur la santé

Le radon est un des agents responsables du cancer du poumon, toutefois bien loin derrière le tabac.

## Risques d'exposition

L'exposition au radon se fait par voie respiratoire. Le radon provient du sol et se trouve, par effet de confinement, à des concentrations plus élevées à l'intérieur des bâtiments qu'à l'extérieur. Les particules du radon sont alors inhalées avec l'air respiré et se déposent dans le poumon. La présence de radon dans les bâtiments résulte de nombreux paramètres :

- des caractéristiques propres au sol sous-jacent (concentration dans le sol, perméabilité et humidité du sol, présence de fissures ou de fractures dans la roche sous-jacente),
- des caractéristiques propres au bâtiment (procédé de construction, fissuration de la surface en con-

tact avec le sol, système d'aération, etc.),

- du comportement des occupants vis-à-vis de l'aération des locaux.

Dans une moindre mesure, le radon peut également provenir de l'air extérieur, de matériaux de construction très spécifiques et de l'eau à usage domestique.

## Moyens de prévention

Des techniques visent à diminuer la présence de radon dans les bâtiments. Leurs principes consistent, d'une part, à empêcher le radon de pénétrer à l'intérieur du bâtiment, et, d'autre part, à évacuer le radon présent.

- aérer et ventiler les bâtiments, les sous-sols et les vides sanitaires,
- améliorer l'étanchéité des murs et des planchers.

## Aides financières

Une subvention de l'ANAH peut être accordée aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants (sous conditions notamment de ressources) pour la réalisation des travaux nécessaires pour traiter les immeubles soumis à la présence de radon.

**Pour plus d'informations : [www.anah.fr](http://www.anah.fr)**

Sources : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) - Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire

## « Sacrées Canailles » par la troupe « A vos Masques »

La Troupe "A VOS MASQUES" de Mamirolle propose depuis janvier et jusqu'en avril 2016, la pièce de théâtre "Sacrées Canailles" de Charles Istante, mise en scène par Jean Pétrement :

"L'histoire se déroule dans une maison de retraite par temps de canicule. Dès le lever de rideau, la tension est palpable avec une directrice mise sous pression par une inspectrice zélée, une infirmière débordée et un éducateur qui s'échine à dynamiser des pensionnaires pas toujours dociles. Pour ne rien arranger, ces derniers se montrent volontiers provocateurs voire manipulateurs, surtout dans les rapports avec l'autre sexe. La pièce se veut cocasse et haletante. Les thèmes de la vie en communauté, de l'amour, de la vieillesse et de la mort sont abordés sur un mode humoristique avec le souci du respect des personnes".

Mise en scène de Jean PÉTREMENT

Le 27/02/2016 à 20h30 - Salle des fêtes de Mamirolle®  
Le 28/02/2016 à 20h30 - Salle des fêtes de Mamirolle®

**Représentations du mois de février :**

- 27/02/2016 à MAMIROLLE (20h30)
- 28/02/2016 à MAMIROLLE (20h30)

Alexandra Monnot

## CETRA informatique, une entreprise jeune et expérimentée

### Expérimentée

CETRA informatique a été créée il y a 35 ans par Bernard FONTEYNE à Valdahon. C'est une société de service informatique spécialisée dans l'édition des logiciels de gestion. A ses débuts elle proposait ses services aux entreprises et industries franc-comtoises qui avaient des besoins de développements spécifiques, aussi bien des imprimeries, des entreprises horlogères, des cabinets d'analyse que des sous-traitants de Peugeot. Mais issus d'une famille de meuniers de père en fils, les « Fonteyne » ont une grande expérience de l'agro-alimentaire, de ce fait l'entreprise se recentre sur ce secteur d'activité à partir de 1985 pour tenir compte de la nécessité pour les éditeurs de logiciel d'être de plus en plus spécialisés et pointus dans leurs domaines. CETRA développe tout d'abord le logiciel AMI dédié aux entreprises des industries céréalières, puis dans les années 1990 elle étend ses champs de compétence aux industries des viandes et industries laitières avec le logiciel EURAGRO.

### Jeune

C'est une entreprise familiale, les trois frères travaillent à CETRA : Sébastien (direction et commercial) et Nicolas (développement et technique) la dirigent conjointement. Vincent est consultant formateur.

L'entreprise compte 15 salariés dont la moyenne d'âge, dirigeants compris, est inférieure à 40 ans (entre 22 et 59 ans). Trois profils de postes :

- des analystes-programmeurs qui développent et adaptent le logiciel,
- des consultants formateurs qui assurent la mise en place du logiciel chez les clients et qui réalisent l'assistance,
- des commerciaux qui interviennent sur l'ensemble du territoire métropolitain.

### Pourquoi à Mamirolle ?

Le choix de s'installer à Mamirolle, fin novembre 2015, s'est fait pour :

- assurer la croissance de l'entreprise, les locaux de Valdahon étant exigus. CETRA, en investissant dans la construction de 400 m<sup>2</sup>, compte à terme accueillir une vingtaine de salariés.
- se rapprocher du bassin d'emploi de Besançon pour faciliter ses recrutements futurs,
- bénéficier plus rapidement de l'accès au très haut débit (fibre optique),
- permettre l'accueil de ses clients dans de meilleures conditions pour des stages de formation.

### EURAGRO

Sa solution logicielle couvre l'ensemble des fonctionnalités exigées par les industries agroalimentaires : approvisionnements, fabrications, traçabilité, ventes, préparation de commandes, logistiques, solutions nomades, outils décisionnels... et s'appuie sur une organisation modulaire qui permet au logiciel de suivre l'évolution des entreprises avec une interface simple et complète.

CETRA informatique compte parmi ses 200 clients,

pour n'en citer que quelques uns en Franche Comté : Juraflore, Fromageries Petite, Haute Loue Salaison, Pisciculture de Bonnevaux le Prieuré, Pâtisserie BAUD, Charcuterie-Traiteur Bonnet, Transproxim Froid,... et quelques références nationales : Banette, Festival des pains, Mon fournil...



De plus, son progiciel Euragro offre une sécurité alimentaire complète par la traçabilité intégrale des flux des matières premières et des produits finis qui facilite les rappels de produits altérés.

### Ses projets

CETRA informatique, pour perdurer et se développer, se doit d'être toujours à la pointe des innovations techniques : mobilité, internet, infrastructures réseaux... Elle a pour projet notamment de mettre à disposition de ses clients des logiciels en mode «cloud». Cette solution nécessite une connexion en Très Haut Débit par une fibre optique.

FM



